

D2023-147

VILLE DU PECQ

D E C I S I O N

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Contrat de fourniture d'oxygène gazeux médicinal

Laurence BERNARD, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

Vu la délibération n° 22-2-6 du conseil municipal du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

De signer avec la société SOS OXYGENE DISTRIBUTION, sise 14, rue Léonard de Vinci, 77170 BRIE COMTE ROBERT, un contrat pour la fourniture d'une bouteille d'oxygène médicinal de secours pour un montant annuel de 441 € HT soit 520.83 € TTC.

Le contrat prévoit la fourniture d'une bouteille de présence B05, la charge d'oxygène et le transport pour une mise à disposition à la Piscine municipale – 1, avenue du pasteur Martin Luther King 78230 LE PECQ.

De préciser que le contrat prend effet au 01/02/2024 pour une durée de 1 an.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Pecq, le 28/11/2023



Le Maire,

Laurence BERNARD